# Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

**- Séance du 29 janvier 2014 à 18 heures 30 -**
**Battenheim**

Sur convocation du 23 janvier 2014 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 janvier 2014 à 18 heures 30, dans la salle festive et culturelle de Battenheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Pierrette **KEMPF**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Absents excusés et non représentés :

- Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**

Absents non excusés :

- Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG**

Ont donné procuration :

- Monsieur Jean-Pierre **BARI** à Monsieur Daniel **BUX**
- Madame Christine **PLAS** à Monsieur Bernard **THIERY**
- Madame Raymonde **RISACHER** à Monsieur Michel **RIES**
- Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** à Monsieur Gérard **LAMY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (journal l'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2013
2. Convention de mise à disposition de personnels pour le groupe scolaire d'Ile Napoléon – autorisation de signer
3. Débat d'orientations budgétaires 2014
4. Clôture des régies de recettes instituées dans le cadre de l'exercice de la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse »
5. Rixheim – construction d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 15 : équipements de cuisine – résultat de la reconsultation suite à liquidation judiciaire du titulaire – attribution du marché de travaux
6. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 16 : ascenseur – résultat de la reconsultation suite à défection du titulaire – attribution du marché de travaux
7. Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 17 : ventilation – approbation d'un avenant de transfert
8. Baldersheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente – lot n° 3 : espaces verts – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
9. Battenheim – réaménagement de la rue de la Forêt – approbation d'un avenant au lot n° 2 : éclairage public
10. Rixheim – aménagement de l'allée Václav Havel – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
11. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et des services, puis remercie M. Georges OTTENWAELDER, maire de Battenheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées, M. le président passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

## Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2013.***

## Point n° 2 : Convention de mise à disposition de personnels pour le groupe scolaire d'Ile Napoléon – autorisation de signer

Par délibération du 5 mai 2010, le comité syndical avait approuvé les termes de la convention de mise à disposition, par la ville de Rixheim, d'agents territoriaux nécessaires

au fonctionnement du groupe scolaire d'Ile Napoléon, géré par le S.C.I.N. Cette convention, d'une durée maximale de 3 années, conditionne notamment les modalités de remboursement, à la collectivité qui les met à disposition, des rémunérations des agents concernés. Elle est arrivée à échéance le 30 septembre 2013. Il y a donc lieu de la renouveler.

Un exemplaire de la convention signée en 2010 ayant été préalablement remis à chaque délégué, M. le président invite l'assemblée à se prononcer sur son renouvellement.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition, par la ville de Rixheim, d'agents territoriaux nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire d'Ile Napoléon ;***
- ***Autorise M. le président à la signer.***

## Point n° 3 : Débat d'orientations budgétaires 2014

Le débat d'orientations budgétaires, préalable à l'adoption du budget primitif, a été institué par la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République.

Le rapport, présenté à cette fin, a pour objet :

- De donner quelques éléments du contexte économique ;
- De tracer les évolutions institutionnelles et de rappeler les principaux éléments du projet de la loi de finances qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires des collectivités locales ;
- D'exposer la politique des ressources et de préciser les orientations majeures pour le syndicat de communes de l'Ile Napoléon, en 2014.

A l'aide du document joint en annexe n° 1, M. le président présente à l'assemblée les orientations générales du budget du syndicat pour l'exercice à venir, ouvre le débat et répond aux différentes questions posées par les délégués.

-oOo-

***Vu*** ***l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;***

***Considérant*** ***la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget 2014 ;***

***Considérant*** ***le rapport présenté par le président et le débat qui a suivi cette présentation ;***

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2014.***

## <u>Point n° 4</u> : Clôture des régies de recettes instituées dans le cadre de l'exercice de la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse »

Le syndicat de communes de l'Ile Napoléon exerce la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

Pour permettre l'encaissement des participations des familles, deux régies de recettes avaient été instituées par délibération du 20 janvier 2010, respectivement auprès des associations « les Copains d'Abord » et « l'Ile aux Copains », attributaires de marchés de services relatifs à la compétence susmentionnée.

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical approuvait le choix de la délégation de service public (D.S.P.) en tant que mode d'exploitation des activités extrascolaires.

Dans ce cadre, et faisant suite à la mise en place des D.S.P. au 1er janvier 2014, les deux régies de recettes n'ont plus lieu d'exister et il convient à présent de les clôturer.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***<u>Approuve</u> la clôture des régies de recettes, instituées auprès des associations « les Copains d'Abord » et « l'Ile aux Copains » dans le cadre de l'exécution des marchés de services récréatifs, arrivés à leur terme au 31 décembre 2013 ;***
- ***<u>Charge</u> M. le président de procéder aux opérations de clôture, dès régularisation des dernières opérations et en accord avec les services de la trésorerie.***

## <u>Point n° 5</u> : Rixheim – construction d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 15 : équipements de cuisine – résultat de la reconsultation suite à liquidation judiciaire du titulaire – attribution du marché de travaux

Par délibération du 27 novembre 2013, le comité syndical annulait l'attribution du lot n° 15 : équipements de cuisine à la SàRL Cuisine Pro de Furdenheim (67), dans le cadre de l'opération de construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire à Rixheim Ile Napoléon.

M. le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 13 décembre 2013, fixant la date limite de remise des offres au 17 janvier 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 20 et 23 janvier 2014, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

| N° | Lot | Entreprise | Montant HT |
|---|---|---|---|
| 15 | Equipements de cuisine | M.E.A. à Westhouse (67) | 39 210,00 € |
| | | Option lave-vaisselle à capot | 6 290,00 € |
| **Montant total HT du marché attribué (option comprise)** | | | **45 500,00 €** |

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;***
- ***Autorise M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.***

## Point n° 6 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 16 : ascenseur – résultat de la reconsultation suite à défection du titulaire – attribution du marché de travaux

Par délibération du 27 novembre 2013, le comité syndical résiliait le marché de travaux du lot n° 16 : ascenseur, attribué à la société GRD Ascenseur de Persan (95), dans le cadre de l'opération de construction d'un complexe sportif à Rixheim Ile Napoléon.

M. le président avait, lors de cette même séance, été autorisé à engager pour ce lot une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 20 décembre 2013, fixant la date limite de remise des offres au 20 janvier 2014 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 20 et 23 janvier 2014, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

| N° | Lot | Entreprise | Montant HT |
|---|---|---|---|
| 16 | Ascenseur | Schindler à Sausheim | 43 300,00 € |
| **Montant total HT du marché de travaux attribué** | | | **43 300,00 €** |

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte*** ***et*** ***approuve*** ***le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;***
- ***Autorise*** ***M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.***

## Point n° 7 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – lot n° 17 : ventilation – approbation d'un avenant de transfert

Par délibération du 12 juillet 2012, le comité syndical attribuait à la société Clim et Gaines Services de Sundhoffen le lot n° 17 : ventilation, de l'opération de construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Par courrier du 13 décembre 2013, le syndicat de communes de l'Ile Napoléon a été informé du fait que le titulaire du marché procède à la cession d'une branche d'activité au profit de la société Gaines Concept de Zimmerbach, à compter du 29 novembre 2013.

Il convient en conséquence de formaliser le transfert, tel que ci-dessus exposé, par voie d'avenant au marché de travaux du lot considéré, étant précisé que les clauses générales du marché restent inchangées.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Approuve*** ***le transfert du lot n° 17 – ventilation, de l'opération susvisée, au profit de la société Gaines Concept de Zimmerbach, suite au rachat par cette dernière, d'une branche d'activité de la société Clim et Gaines Services de Sundhoffen ;***
- ***Autorise*** ***M. le président à signer l'avenant de transfert y afférent.***

## Point n° 8 : Baldersheim – réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente – lot n° 3 : espaces verts – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 24 avril 2013, le comité syndical décidait de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues de Bourgogne, de Lorraine et du parking de la salle polyvalente à Baldersheim.

Les lots relatifs aux travaux de voirie et d'éclairage public ont été attribués respectivement au cours des séances des 17 juillet et 11 septembre 2013.

Le lot espaces verts a fait l'objet d'une consultation décalée. La date limite de retour des offres était fixée au 20 décembre 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 23 janvier 2014, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

**Lot n° 3 : espaces verts**

Société Thierry MULLER de Geispolsheim (67) pour un montant de 46 149,80 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;***
- ***Autorise M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.***

## Point n° 9 : Battenheim – réaménagement de la rue de la Forêt – approbation d'un avenant au lot n° 2 : éclairage public

Par délibération du 11 septembre 2013, le comité syndical autorisait la signature d'un marché de travaux avec l'entreprise Clemessy, pour réaliser la pose de nouveaux candélabres dans le cadre du réaménagement de la rue de la Forêt à Battenheim.

En phase exécution, des modifications ont été apportées au projet initial à la demande de la commune, à savoir la mise en place de quatre candélabres supplémentaires, permettant d'éclairer la liaison entre la rue de la Forêt et la rue d'Ottmarsheim, dont les travaux de voirie étaient prévus en tranche conditionnelle.

Cette nouvelle prestation génère :

- Un délai supplémentaire de 8 semaines ;
- Une augmentation de la masse des travaux de 7 920,00 € HT, portant le nouveau montant du marché à 28 904,00 € HT.

L'avenant a été présenté à la commission M.A.P.A. du 23 janvier 2014, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-11203 du budget 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Approuve la prorogation de 8 semaines du délai d'exécution des travaux d'éclairage public ;***
- ***Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de 7 920,00 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 28 904,00 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise Clemessy.***

## Point n° 10 : Rixheim – aménagement de l'allée Václav Havel – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 27 novembre 2013, le comité syndical a décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour l'aménagement de l'Allée Václav Havel, afin de permettre une desserte optimale du nouveau complexe sportif et du futur périscolaire du quartier Ile Napoléon à Rixheim

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 28 janvier 2014, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

**Lot n° 1 : voiries et réseaux divers**

Société Sarmac de Rixheim pour un montant de 178 537,00 € HT

**Lot n° 2 : éclairage public**

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 45 303,00 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;***
- ***Autorise M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.***

## Point n° 11 : Divers

Les dates des prochains comités syndicaux sont fixées comme suit :

- Mercredi **19 février 2014** à **18 heures 30**, en mairie de **Baldersheim**. Séance plénière, consacrée au compte administratif 2013 et au budget primitif 2014, précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures ;
- Mercredi **19 mars 2014** à **18 heures 30**, en mairie de **Sausheim**. Séance plénière, précédée d'une visite des ateliers du syndicat, à 18 heures. Rendez-vous directement sur place (cf. plan en annexe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Battenheim, le 29 janvier 2014.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS TERRITORIAUX NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE-NAPOLEON

ENTRE

La Ville de RIXHEIM représentée par **Monsieur Olivier BECHT**, Maire, habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil Municipal de RIXHEIM en date du 1er juillet 2010,

d'une part,

ET

Le Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon représenté par son Président **Monsieur Bernard NOTTER**, habilité à la signature de la présente par délibération du Comité Directeur en date du 5 mai 2010,

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : OBJET**

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, la Ville de RIXHEIM met à disposition 13 agents affectés aux tâches d'A.T.S.E.M. et d'agents d'entretien en vue du fonctionnement des écoles du quartier de l'Ile Napoléon, du Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon.

Les agents concernés sont affectés dans les écoles suivantes :

- Ecole Elémentaire De L'Ile Napoléon
  9, rue Victor Hugo à RIXHEIM
- Ecole Maternelle De L'Ile Napoléon
  2, avenue Charles Zumstein à RIXHEIM

**Article 2 : DUREE**

Les agents mis à disposition du Syndicat de Communes de l'Ile-Napoléon à compter du 1er octobre 2010 le sont pour une durée maximale de 3 ans.

**Article 3 : CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le travail des agents mis à disposition est organisé par le S.C.I.N. conformément aux conditions suivantes :

- Pour les A.T.S.E.M., la durée du travail hebdomadaire est de 32 heures par semaine de classes selon les horaires fixés par l'école.
  Pendant les vacances scolaires d'été, chaque agent mis à disposition est astreint à effectuer 4 jours de 8 heures qui seront déterminés par la Directrice de l'école.
  La situation des agents est gérée par la Ville de RIXHEIM.

- Pour les agents d'entretien affectés aux écoles, l'horaire de travail est identique à celui des A.T.S.E.M.

- Pour les agents d'entretien chargés du nettoyage, l'horaire de travail est défini annuellement en fonction du taux d'occupation de l'école. La majorité de ces agents sont des agents à temps non complet.

**Article 4 :** REMUNERATION - REMBOURSEMENT PAR LE S.C.I.N.

Les agents mis à disposition du S.C.I.N. par la Ville figurent sur l'annexe n° 1 à la présente convention.

Ces agents sont rémunérés par la Ville de RIXHEIM selon la situation administrative de chaque agent.

En cas de changement d'échelon en cours d'année la variation de rémunération sera incluse dans le décompte.

La demande de remboursement s'effectuera de manière trimestrielle, sur justificatifs (arrêté de mise à disposition et fiche de paie). Elle comportera les frais afférents au traitement de base, à l'indemnité de résidence, au supplément familial et à l'indemnité pour difficulté administrative ainsi que les primes versées au titre du régime indemnitaire (IAT, prime de vacances et prime de service...).

**Article 5 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION**

Les parties concernées ainsi que les agents cités à l'annexe n° 1, peuvent mettre fin à la mise à disposition à tout moment par lettre accusé réception, sous réserve d'un préavis de deux mois.

En cas de faute disciplinaire, la fin anticipée de la mise à disposition peut intervenir sans préavis et sur simple accord entre la ville de Rixheim et le syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Si à la fin de la mise à disposition les agents concernés ne peuvent être réaffectés dans un poste de la Ville de RIXHEIM, ils seront placés après avis de la Commission Administrative Paritaire dans des fonctions hiérarchiquement comparables.

**Article 6 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

**Article 7 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en Mairie de RIXHEIM.

Fait à RIXHEIM , le 23 août 2010
(en triple exemplaire)

Pour la Ville de RIXHEIM,
Le Maire :

MAIRIE DE RIXHEIM 68170

Olivier BECHT

Pour le S.C.I.N.,
Le Président :

Bernard NOTTER

Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

Situation administrative des agents mis à disposition du SCIN au 1er octobre 2010

| | Nom - Prénom | Grade | Echelle | Echelon | Indice brut | Indice majoré | Taux d'emploi |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ATSEM | BELHAFID Saadia | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 3 | 299 | 294 | 74,44% |
| | DRO Gaby | ATSEM 1ère classe | 4 | 5 | 323 | 308 | 74,44% |
| | HALLOUL Malika | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 4 | 303 | 295 | 74,44% |
| | MEBAOUDJE Sylvie | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 4 | 303 | 295 | 74,44% |
| | MOREL Danielle | ATSEM 1ère classe | 4 | 10 | 389 | 356 | 74,44% |
| | TSCHAEN Rahima | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 4 | 303 | 295 | 74,44% |
| | | | | | | | |
| NETTOYAGE DES LOCAUX SCOLAIRES | BALTACI Marie | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 3 | 299 | 294 | 4 h/semaine |
| | BOURDAGEAU Amycka | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 6 | 318 | 305 | 23 h/semaine |
| | CUEVAS Anne-Marie | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 6 | 318 | 305 | 20 h/semaine |
| | DE FARIA Ana | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 4 | 303 | 295 | 30 h/semaine |
| | JONOVIC Annette | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 8 | 337 | 319 | 18,30 h/semaine |
| | NATALI Domenica | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 3 | 299 | 294 | 15 h/semaine |
| | ZIMRANI Khaddouj | Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 6 | 318 | 305 | 35 h/semaine |
| | | | | | | TOTAL | 145 h 30 |

Groupe scolaire de l'Ile napoléon

Annexe n° 1

*Personnel mis à disposition par la ville de Rixheim*

| Cadre d'emploi | Nombre d'agents |
|---|---|
| **Ecole maternelle** | |
| Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.) | 3 |
| Adjoints techniques faisant fonction d'A.T.S.E.M. | 3 |
| Agents chargés de l'entretien des locaux : adjoints techniques | 2 |
| **Ecole élémentaire** | |
| Agents chargés de l'entretien des locaux : adjoints techniques | 5 |

SOUS-PREFECTURE
12 MAI 2010
68052 MULHOUSE CEDEX

Annexe n° 1

Ile Napoléon
Syndicat de Communes

# Sommaire


| | |
|---|---|
| **A. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE** | **2** |
| 1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE | 2 |
| 2. LA LOI DE FINANCES 2014 | 3 |
| 3. L'EXECUTION 2013 DU BUDGET DU SYNDICAT | 3 |
| **B. TENDANCES BUDGÉTAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DU S.C.I.N.** | **5** |
| 1. LES RESSOURCES 2014 DU SYNDICAT DE COMMUNES | 5 |
| 2. LES DEPENSES 2014 PAR BLOCS DE COMPETENCES | 7 |
| 3. PROGRAMME DE TRAVAUX (DEPENSES 2014) | 9 |

## A. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### 1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

**Zone euro : la lumière au bout du tunnel ?**

Après six trimestres consécutifs de contraction de l'activité, la zone euro est sortie de récession au 2ème trimestre 2013, le PIB s'affichant en hausse de + 0,3 %. Cette « reprise » parait néanmoins bien fragile, liée dans une large mesure à la forte désinflation observée depuis maintenant près de deux ans et aux conditions climatiques particulièrement difficiles du printemps dernier (dépenses en énergie). Elle se fait également en ordre très dispersé : les bons chiffres allemands et français (+ 0,7 % et + 0,5 % respectivement) ne doivent pas occulter que le PIB continue de reculer, certes moins fortement que par le passé, en Espagne et en Italie (- 0,1 % et - 0,3 % respectivement), le très net rebond de l'activité observé au Portugal (+ 1,1 %) constituant la seule vraie bonne nouvelle du 2ème trimestre.

**Une reprise sans investissement ?**

La principale raison du scepticisme ambiant sur la nature durable de la reprise est l'absence de rebond des dépenses d'investissement des entreprises : la formation brute de capital fixe reste en effet atone et le taux d'investissement productif, variable (en principe) avancée du cycle, continue de reculer. Les ajustements bilanciels sont toujours à l'œuvre et le secteur privé n'a probablement pas fini de se désendetter. Ainsi, la demande de crédit des entreprises continue de se contracter et les conditions d'offre de se durcir.

**Une reprise très (très) progressive**

De manière générale, les facteurs récessifs ayant pénalisé l'activité en 2013 sont toujours présents en 2014 (désendettement du secteur privé, consolidation budgétaire, ralentissement émergent et faiblesse de la demande globale…) tandis que certains risques pourraient ressurgir aux yeux des marchés – c'est notamment le cas du risque bancaire, en lien avec l'évaluation par la BCE de la qualité des bilans des banques européens (A.Q.R.) et des besoins en capital qui pourraient en découler. D'aucuns restent donc particulièrement prudents et préfèrent parler de « stabilisation » de l'activité (+ 0,8 %).

**Le scénario économique français : quels moteurs pour la croissance ?**

Le partage de la valeur ajoutée, toujours très favorable aux salariés, devrait continuer de se déformer en faveur des entreprises, ce qui pèsera sur la consommation intérieure. Avec les efforts de consolidation budgétaire et le désendettement (ou la stabilisation de l'endettement) des agents privés (entreprises surtout), la demande intérieure ne peut donc qu'être atone au cours des prochains trimestres.

Le commerce extérieur (toujours à l'arrêt) ne saurait constituer un véritable moteur relais de l'activité : les exportations françaises ne représentent que 25 % du P.I.B., et sont très largement orientées vers les pays de la zone euro. Du fait de modèles de croissance plus autocentrés et/ou fondés sur des productions moins intensives en importations (en Chine, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni…), l'embellie attendue dans les autres pays ne tirera pas nécessairement à la hausse les exportations de la France. On constate par ailleurs l'émergence de nouveaux concurrents sur les marchés (jusqu'ici) les plus dynamiques.

**Le scénario économique français : timide reprise en 2014**

Après la stagnation de l'activité observée en 2012 et 2013, l'économie française devrait croître de 0,6% en 2014, les principaux aléas paraissant essentiellement baissiers (crédit, commerce mondial…).

**La consolidation budgétaire en France**

Afin de ramener le déficit public à 3,6 % du P.I.B. (4,1 % finalement prévu en 2013, contre 3 % en loi de finances initiale), l'effort budgétaire prévu cette année s'élèvera à 0,9 point de P.I.B. (18 milliards d'euros) et passera principalement par la maitrise des dépenses publiques (à hauteur de 80 % de l'effort). En l'état actuel des choses, les économistes tablent sur une amélioration du solde public proche de la prévision gouvernementale (3,7 % du P.I.B.).

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2014

**Contribution des collectivités locales à l'équilibre des finances publiques**

La loi de finances pour 2014 met en œuvre les conclusions des mesures financières et fiscales du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales arrêté le 16 juillet 2013.

Il confirme la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Globalement, l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités locales diminue de 0,8 %.

L'enveloppe normée, qui représente 50,5 milliards d'euros en 2013 et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), est amputée pour la première fois de 1,5 milliard d'euros (- 3,1 %) après 3 années de gel ; diminution qui sera reconduite à l'identique en 2015.

## 3. L'EXECUTION DU BUDGET 2013 DU SYNDICAT

Pour mémoire, le budget 2013 du S.C.I.N. – après intégration de la décision modificative - s'élevait à 41,47 M€ dont 13,20 M€ pour le fonctionnement et 28,27 M€ pour l'investissement. En 2012, il était de 37,02 M€ dont 10,67 M€ pour le fonctionnement et 26,35 M€ pour l'investissement.

Les données développées ci-après sont issues du compte administratif anticipé pour l'exercice 2013, hors reports de crédits d'investissements en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

### 3.1. La section de fonctionnement

#### 3.1.1. Les recettes

Les **recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,04 M€**. La prévision, au B.P. 2013, était de 6,34 M€. La part principale des ressources de fonctionnement est constituée des participations des communes, qui s'élèvent à 6,33 M€. **Par rapport à 2012, ces recettes**

**sont en progression, en raison de l'augmentation de leur contribution au remboursement des emprunts voirie.**

#### 3.1.2. Les dépenses

Les **dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5,47 M€**. La prévision, au B.P. 2013, après décision modificative, était de 6,15 M€. Par rapport à 2012 (3,56 M€), ces dépenses sont en nette progression. Cette augmentation est due principalement :

- Au règlement décalé d'une annualité pour les prestations récréatives du marché de Baldersheim, Battenheim et Sausheim (880 000 €) ;
- Au passage en D.S.P. des activités extrascolaires sur Rixheim (300 000 €) ;
- Aux intérêts d'emprunts courus sur les exercices 2011, 2012 et 2013 (330 000 €).

Elles se répartissent pour l'essentiel, entre les différents chapitres suivants :

011 – Charges à caractère général..... 3,08 M€
012 – Charges de personnel.....1,05 M€
065 – Autres charges de gestion courante ..... 0,89 M€
066 – Charges financières..... 0,44 M€

#### 3.1.3. L'épargne nette

**L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement, soit recettes réelles – dépenses réelles – remboursement du capital de la dette) dégagée sur l'exercice 2013 s'élève à 1,00 M€, soit 14,20 % des recettes réelles de fonctionnement**. En 2012, elle était de 2,51 M€ (39,59 % des recettes). Cette épargne doit être appréhendée comme un objectif stratégique pour le financement des investissements à venir ou déjà programmés, et non comme un solde comptable ou une variable d'ajustement. Le niveau d'épargne nette considéré comme satisfaisant pour un E.P.C.I. est de l'ordre de 10 à 12 % des recettes de fonctionnement.

L'évolution du taux d'épargne nette, tout comme l'accroissement des dépenses relatives au remboursement des emprunts consécutifs aux travaux de voirie, doivent inciter à la plus grande vigilance dans la gestion de ces derniers dans les années à venir.

### 3.2. La section d'investissement

#### 3.2.1. Les recettes

Les **recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12,54 M€**, pour une prévision B.P. 2013 (corrigée des décisions modificatives) de 14,44 M€. Pour mémoire, elles étaient de 13,02 M€ en 2012.

La différence entre réalisé et prévisionnel s'explique, pour l'essentiel, par les subventions et participations non encore encaissées.

#### 3.2.2. Les dépenses

Les **dépenses réelles d'investissement 2013 s'établissent à 15,20 M€**, contre 14,37 M€ en 2012 (+ 5,78 %). Cette progression s'explique par la poursuite de grosses opérations confiées au syndicat (CTM et périscolaire de Sausheim, club-house de Battenheim,

périscolaire et complexe sportif de Rixheim, etc.) et l'achèvement de celles engagées précédemment (CTM de Habsheim, périscolaire Entremont à Rixheim, crèche à Sausheim…).

Ces dépenses se répartissent entre les articles suivants :

2031 – Frais d'études ..... 0,09 M€
2042 – Enfouissements réseaux ..... 0,08 M€
2313 – Ecoles Ile Napoléon ..... 0,06 M€
2314 – Travaux sur bâtiments ..... 9,62 M€
2317 – Travaux de voirie ..... 4,26 M€
45 – Opérations m2A (ancien siège Sausheim) ..... 0,03 M€

#### 3.2.3. L'endettement

Au 31 décembre 2013 et tenant compte de l'emprunt débloqué pour financer les travaux de voirie (3,57 M€) le **montant total de l'endettement** du syndicat (capital restant dû) s'élève à **14,33 M€**.

Cet endettement représente, en 2014, une **annuité de remboursement de 1,27 M€** (capital et intérêts) qui vient s'imputer sur la capacité d'autofinancement (droit de tirage) des communes, à due proportion des investissements de voirie réalisés pour leur compte.

## B. LES PERSPECTIVES 2014 POUR LE SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLÉON

### 1. LES RESSOURCES DU SYNDICAT DE COMMUNES

Les ressources dont dispose le syndicat de communes de l'Ile Napoléon sont constituées :

- Des contributions que lui versent ses communes membres au titre des compétences dont elles lui ont transféré l'exercice, voire d'autres collectivités (m2A notamment). Depuis 2011 et en accord avec le comptable du Trésor, ces contributions sont ventilées directement entre fonctionnement et investissement ;
- Du versement du fonds de compensation de T.V.A. (F.C.T.V.A.) au titre des travaux réalisés ;
- De l'emprunt ;
- Des subventions et participations versées par le département, éventuellement la région et l'Etat au titre de ces mêmes investissements.

#### 1.1. Les contributions des communes

Dans le cadre de la fusion des différentes intercommunalités de la région mulhousienne, les communes ont vu leurs attributions de compensation de taxe professionnelle réévaluées pour tenir compte du retour, dans la sphère communale, d'un certain nombre de compétences jusqu'alors exercées par les E.P.C.I. préexistants mais non reprises par la nouvelle communauté d'agglomération.

Ces compétences concernent principalement :

- Les travaux (neufs ou de gros entretien) de la voirie ;
- Les travaux (neufs ou de gros entretien) des bâtiments communaux ;

- Les contributions à certains organismes de regroupement (SDIS, brigade verte, etc.) ;
- L'aide à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim ;
- L'entretien de la colline de jeux de Sausheim ;
- Les actions en faveur de la jeunesse (centres de loisirs sans hébergement, séjours de vacances, etc.) initiées par L'Ile aux Copains, Les Copains d'Abord et La Passerelle.

S'y ajoutent :

- Les contributions directes versées par Illzach et Rixheim au titre de compétences plus spécifiques, comme par exemple la gestion des écoles (maternelle et élémentaire) de l'Ile Napoléon à Rixheim (≈ 325 K€) ;
- Le fonds de concours versé par la ville de Rixheim pour la salle A.C.P.E. à Entremont (≈ 450 K€) ;
- Les fonds de concours versés par m2A au titre des opérations qui sont ou seront réalisées pour son compte :
    - périscolaire à Sausheim (≈ 432 K€) ;
    - crèche/périscolaire Ile Napoléon à Rixheim (≈ 294 K€) ;
    - crèche/périscolaire Entremont à Rixheim (≈ 265 K€) ;
    - périscolaire de Dietwiller (≈ 200 K€) ;
- Les contributions directes versées au titre des remboursements d'emprunts (capital et intérêts) du S.I.R.H.I.S. par les communes de Habsheim (≈ 128 K€), Rixheim (≈ 82 K€), Sausheim (≈ 175 K€) et subsidiairement Illzach (≈ 80 €).

### 1.2. Le versement du F.C.T.V.A.

L'article 44 de la loi de finances avait reconduit, en 2010, le dispositif mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie et qui ouvrait la possibilité, pour les collectivités signant une convention avec l'Etat, de bénéficier sous certaines conditions, d'un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA avec une seule année de décalage (au lieu de deux sous le régime de droit commun).

Le S.C.I.N. a signé cette convention. Les objectifs fixés ayant été atteints en 2010, le remboursement de T.V.A. des travaux réalisés intervient donc désormais avec une seule année de décalage ; compte tenu du niveau de réalisation des investissements en 2013, la dotation F.C.T.V.A. 2014 devrait s'élever à environ 1,88 M€, en légère augmentation par rapport à 2013 (1,79 M€).

### 1.3. Les subventions

Les travaux réalisés par le S.C.I.N. au titre de ses deux compétences principales (voirie et bâtiments) sont éligibles aux subventions versées notamment, par le conseil général du Haut-Rhin et la région Alsace.

Les aides diverses ayant fait l'objet de notifications depuis 2010, mais non encore perçues, s'élèvent à environ 3,38 M€.

### 1.4. Les emprunts

Afin de bénéficier d'un effet de levier permettant de consacrer l'autofinancement aux opérations de bâtiments, qui représentent de loin les investissements les plus importants, mais aussi d'apporter plus de souplesse dans la gestion du budget syndical, le S.C.I.N. recourt à l'emprunt, pour le financement des travaux de voirie.

Un emprunt de 3,57 M€ a ainsi été contracté en 2013, pour couvrir les nouvelles dépenses de voirie.

## 2. LES DEPENSES PAR BLOCS DE COMPETENCES

Les programmes de travaux ayant été arrêtés en étroite concertation avec les communes, il est possible de cerner l'ensemble des dépenses par blocs de compétences.

Celles-ci sont synthétisées dans les deux tableaux n° 1 et 2 ci-après.

## 1 - Fonctionnement (estimations 2014)

| Intitulé | DOB 2014 | DOB 2013 |
|---|---|---|
| Charges à caractère général | 508 965 € | 465 000 € |
| Charges de personnel et frais assimilés/indemnités des élus | 1 504 500 € | 1 475 000 € |
| Charges financières | 433 000 € | 370 000 € |
| Fonctionnement du groupe scolaire Ile Napoléon à Rixheim | 325 050 € | 345 000 € |
| Subvention à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim | 75 000 € | 75 000 € |
| Entretien de la colline de jeux à Sausheim | 57 500 € | 56 000 € |
| Travaux d'entretien : | | |
| ▪ Voirie | 133 000 € | 102 000 € |
| ▪ Chemins ruraux | 70 000 € | - € |
| ▪ Eclairage public | 76 000 € | 85 000 € |
| ▪ Feux tricolores | 26 000 € | 30 000 € |
| Contributions aux organismes de regroupement : | | |
| ▪ SDIS | 461 950 € | 456 000 € |
| ▪ Brigade verte | 103 000 € | 107 000 € |
| ▪ Syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban | 8 700 € | 8 650 € |
| Actions jeunesse : | | |
| ▪ Subvention « La Passerelle » | 168 300 € | 165 000 € |
| ▪ DSP « La Passerelle » | 296 000 € | 293 000 € |
| ▪ DSP « L'Ile aux Copains » | 326 938 € | 382 300 € |
| ▪ DSP « Les Copains d'Abord » | 840 105 € | 1 538 000 € |
| **Total** | **5 450 008€** | **5 952 950 €** |

## 2 - Investissement (estimations 2014)

| Intitulé | DOB 2014 | DOB 2013 |
|---|---|---|
| Remboursements d'emprunts | 841 000 € | 850 000 € |
| Travaux à réaliser pour le compte de m2A | 2 750 000 € | 3 840 000 € |
| Restes à réaliser | 5 257 300 € | 2 170 000 € |
| Opérations de voirie : | | |
| ▪ Baldersheim | 1 435 000 € | 1 200 000 € |
| ▪ Battenheim | 238 500 € | 350 000 € |
| ▪ Dietwiller | 25 000 € | 101 000 € |
| ▪ Habsheim | 950 000 € | 900 000 € |
| ▪ Rixheim | 1 948 500 € | 1 620 000 € |
| ▪ Sausheim | 360 000 € | 70 000 € |
| Opérations de bâtiment : | | |
| ▪ Baldersheim | 445 000 € | 705 000 € |
| ▪ Battenheim | 700 000 € | 205 000 € |
| ▪ Dietwiller | 600 000 € | 200 000 € |
| ▪ Habsheim | 50 000 € | 570 000 € |
| ▪ Rixheim | 3 020 000 € | 4 946 000 € |
| ▪ Sausheim | 1 672 000 € | 1 670 000 € |
| **Total** | **20 292 300 €** | **19 397 000 €** |

## 3. PROGRAMME DE TRAVAUX 2014

La programmation pluriannuelle 2010-2014, pour l'ensemble des communes ayant adhéré aux compétences voiries et bâtiments, a été approuvée par délibération du 24 mars 2010.

Cette programmation a fait l'objet de nouveaux ajustements de la part des communes, en fin d'année 2013, tout début 2014.

Le programme des travaux 2014 est synthétisé dans le tableau n° 3.

**Tableau n° 3**

Programme de travaux 2014 (dépenses TTC)

## Baldersheim

***Voiries***

- Réaménagement des rue du Moulin et de l'Union .....150 000 €
- Réaménagement des rues des Alpes, des Pyrénées, des Vosges .....590 000 €
- Réaménagement des rue de Bourgogne, de Lorraine et de parking de la salle polyvalente .....410 000 €
- Aménagement du chemin Vert .....95 000 €
- Réaménagement de la rue des Primevères.....85 000 €
- Mises aux normes des arrêts de bus .....100 000 €
- Aménagement des abords de l'église.....5 000 €

***Bâtiments***

- Réhabilitation du club-house de football .....350 000 €
- Réhabilitation de l'immeuble communal .....75 000 €
- Construction d'un pôle scolaire .....20 000 €

## Battenheim

***Voiries***

- Réaménagement de la rue de la Forêt .....200 000 €
- Création d'un accès à la Tour du Moulin .....38 500 €

***Bâtiments***

- Construction d'une nouvelle école élémentaire.....300 000 €
- Extension du hangar communal .....200 000 €
- Construction d'une chaufferie commune au bois .....200 000 €

## Dietwiller

***Voiries***

- Réfection de la rue Roess .....25 000 €

***Bâtiments***

- Construction d'une école maternelle .....600 000 €

## Habsheim

***Voiries***

- Réaménagement de la rue des Narcisses.....90 000 €
- Réaménagement du chemin de l'Aviation (tranches 1 et 2).....210 000 €
- Réaménagement de la rue du Général de Gaulle .....400 000 €
- Réaménagement de la rue de la Source.....150 000 €
- Réaménagement de la rue du Château .....100 000 €

***Bâtiments***

- Accessibilité salle Lucien Geng .....50 000 €

## Rixheim

***Voiries***

- Réaménagement de la rue de Battenheim.....348 500 €
- Réaménagement de la rue de Provence .....60 000 €
- Réaménagement de la rue du Cerf.....150 000 €
- Réaménagement des rue de Kembs et de Niffer.....70 000 €
- Aménagement allée Václav Havel.....300 000 €
- Piste cyclable rue des Marguerites-Entremont.....150 000 €
- Réaménagement des rue de Habsheim et de l'Aérodrome .....350 000 €
- Réaménagement de la rue de Soultz .....450 000 €
- Réfection chemins des collines.....70 000 €

***Bâtiments***

- Complexe sportif Ile Napoléon.....3 000 000 €
- Rénovation école maternelle Entremont.....20 000 €
- Travaux groupe scolaire Ile Napoléon.....non chiffré

## Sausheim

***Voiries***

- Aménagement de jeux d'eau à la colline de jeux .....10 000 €
- Réaménagement de la rue des Gaulois.....350 000 €

***Bâtiments***

- Réhabilitation de l'ACL .....1 000 000 €
- Rénovation mairie annexe .....200 000 €
- Extension du dépôt des sapeurs-pompiers .....10 000 €
- Construction d'un P.A.S.A. .....200 000 €
- Construction de deux hangars couverts.....52 000 €
- Amélioration accroches scéniques ED&N .....50 000 €
- Isolation et zinguerie chapelle de semaine Saint-Benoit .....50 000 €
- Réfection façades poste de police .....10 000 €
- Clôture ED&N (rue Jean de la Fontaine).....100 000 €

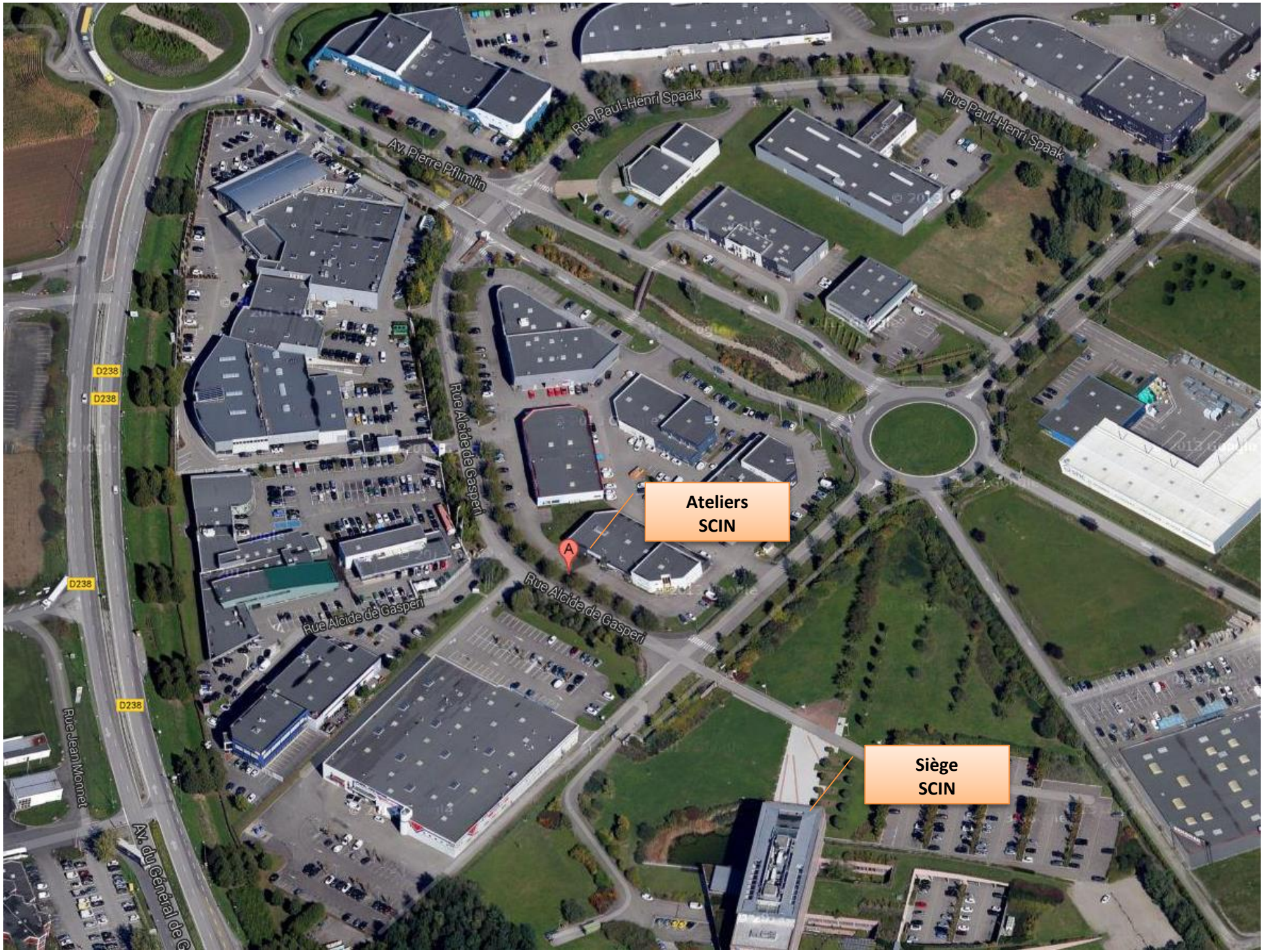
Rue Paul-Henri Spaak
Rue Paul-Henri Spaak
Av. Pierre Pflimlin
D238
D238
D238
D238
Rue Alcide de Gasperi
Rue Alcide de Gasperi
Rue Alcide de Gasperi
Rue Jean Monnet
Av. du Général de G
Ateliers
SCIN
Siège
SCIN